



TNCDC

TABLE NATIONALE

DES CORPORATIONS DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU

ÉTAT DE SITUATION COVID-19

17 juin 2020

[34 CDC présentes de 11 régions différentes]

MOT DE BIENVENUE ET OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

La TNCDC organise une rencontre hebdomadaire à la demande des CDC. La rencontre est enregistrée et sera disponible pour les membres du réseau. Les objectifs de la rencontre sont de :

- + Transmettre de l'information pertinente pour le réseau et les organismes communautaires
- + Identifier des problématiques ou des questions pour lesquelles on souhaite obtenir des réponses plus précises
- + Partager les actions mises en place un peu partout et définir le rôle que jouent les CDC
- + Dégager les suites à donner pour les prochains jours/semaines

SUIVI DE LA VIE ASSOCIATIVE

+ *Sondage sur les initiatives des CDC et impacts de la crise*

Une des stratégies de la grande orientation est de se positionner comme leader du développement social en faisant la promotion des bons coups du réseau. En ce sens, il a été jugé approprié, avec TACT Intelligence-Conseil, de documenter le rôle et les initiatives développées par les CDC dans le contexte de la crise. Un sondage sera transmis aux CDC le lundi 22 juin et sera en ligne jusqu'au 17 juillet. On estime à 30-40 minutes le temps de compléter le sondage. Pour s'y préparer, les CDC recevront une version du questionnaire préalablement. Ces données permettront de préparer une sortie médiatique nationale à la rentrée automnale.

+ *Rappel de l'offre de formation de la TNCDC*

Il est toujours temps de s'inscrire aux formations offertes par la TNCDC via l'accès-membres du site Internet de la TNCDC :

- + Le 22 juin de 13 h 00 à 16 h 00 : Animation de la plateforme ZOOM : Dynamo
- + Le 23 juin de 9 h 00 à midi : Animation de la plateforme ZOOM : Dynamo

POINTS D'INFORMATION

+ *Rehaussement 2020-2021 : confirmation de la répartition*

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confirmé ce matin le rehaussement du soutien financier à la mission des CDC à hauteur de 181 469\$. On rappelle que ce montant était prévu dans le cadre du plan économique du Québec déposé il y a 3 ans. Il s'agit donc du dernier rehaussement prévu. La TNCDC est particulièrement heureuse que la proposition de répartition du financement ait été acceptée dans son intégralité telle que déposée suivant les décisions prises lors de la rencontre nationale de mars dernier. La confirmation officielle des montants à recevoir sera précisée par la réception et la signature d'un avenant (amendement) aux protocoles avec le SACAIS. Les avenants sont en préparation et les CDC devraient le recevoir d'ici la fin juin. Il sera possible de les signer et de les retourner électroniquement. Dès la réception des avenants signés, le SACAIS préparera le versement du soutien additionnel en totalité.

+ *Cadre normatif et changements aux protocoles*

La TNCDC et le SACAIS ont préparé une « Foire aux questions » pour accompagner l'annonce de l'adoption d'un nouveau cadre normatif. Il faut toutefois savoir que le cadre normatif, dans son intégralité, ne sera applicable que lors de la signature d'un nouveau protocole de financement avec le SACAIS et qu'il est d'ailleurs prévu de continuer sa révision cette année. Par contre, étant

donné que le rehaussement du seuil plancher pour la réalisation d'un audit des états financiers est un gain important du nouveau cadre, la TNCDC a demandé à ce que cette clause soit modifiée en conséquence dans nos protocoles actuels. Ainsi un avenant (probablement le même que celui avec la confirmation des montants à recevoir dans le cadre du rehaussement de financement), vous sera transmis à cet effet.

Toutefois, un autre changement du cadre normatif sera appliqué, car il concerne le même article du protocole et doit donc en tenir compte. Ceci pourrait avoir un impact sur la présentation des états financiers s'ils n'ont pas été produits à la signature de l'avenant (mise en vigueur) et s'ils ne correspondent pas déjà aux nouvelles exigences. Ces nouvelles exigences sont que :

- Les sources des contributions financières (gouvernemental, municipal, philanthropique) devront être distinguées clairement. Par exemple, un organisme qui reçoit un soutien financier de sa municipalité devra l'inscrire comme tel, même si initialement les fonds proviennent d'un programme gouvernemental.

- Les sommes reçues en appui à la mission globale et à des projets spécifiques devront être distinguées. Par exemple, un organisme recevant un soutien financier à la mission globale et un autre pour un projet, du même bailleur de fonds, devrait distinguer, dans ses états financiers, les deux types de financement.

Les CDC qui n'ont pas déjà réalisé leurs états financiers et qui ont des inquiétudes peuvent contacter la TNCDC pour avoir plus d'information.

+ *Budget 2020-2021 et soutien financier d'urgence*

L'énoncé complémentaire est toujours attendu ce vendredi 19 juin. On demeure attentif aux résultats des demandes du milieu communautaire à l'effet de maintenir les engagements prévus au budget initial déposé en mars dernier et un rehaussement de soutien financier pour soutenir les organismes communautaires pour faire face à la crise actuelle.

Suivant la conférence de presse du 3 juin du RQ-ACA à laquelle la TNCDC avait participé et l'envoi de lettres aux 125 députés du gouvernement, il y a eu plusieurs appuis. Ainsi, Québec solidaire a fait une conférence de presse et réitéré les demandes des organismes (le gouvernement doit ainsi faire une réponse officielle, à suivre...). Aussi, la TNCDC a été interpellée pour proposer un modèle de résolution d'appui à nos revendications par la Table des MRC du Centre-du-Québec et ses membres.

Enfin, s'il y a toujours des rumeurs de fonds pour pallier aux pertes de revenus d'autofinancement des organismes communautaires, il n'y a pas d'indication de concrétisation des demandes des ministères par le secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Donc, à moins de surprise à l'énoncé complémentaire, les revendications seront maintenues. La Coalition des TROC a aussi fait une conférence de presse la semaine dernière pour dénoncer les complications administratives imposées par le SCT relié à la reddition de compte des fonds d'urgence en santé et services sociaux. Étant donné le rôle majeur qu'à pris le SCT à la fois dans le renouvellement des programmes de financement que dans le déploiement de mesures d'urgence, le RQ-ACA demandera une rencontre avec Christian Dubé et son cabinet afin de le sensibiliser aux spécificités de l'ACA et du financement à la mission.

+ *Plan d'action gouvernemental en action communautaire*

Le MTESS, lors d'une rencontre avec le RQ-ACA, a partagé les faits saillants de son analyse de l'ensemble des mémoires qui ont été reçus dans le cadre de la consultation gouvernementale.

Les mémoires sont maintenant rendus publics et accessibles sur leur site internet : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/plan-action.asp>

L'information reçue demeure confidentielle à ce moment, mais ce qui ressort des faits saillants est une force de cohérence de l'ensemble des mémoires et du mouvement de l'action communautaire (77 mémoires d'organismes d'ACA et 11 mémoires d'organismes communautaires, surtout en employabilité). On ne note aucune contradiction, mais seulement des points de vue complémentaires. Par ailleurs, les partenaires consultés, tant le milieu philanthropique (7 mémoires) que municipal (10 mémoires) viennent appuyer les principales revendications du mouvement et repositionner la responsabilité du gouvernement du Québec dans le soutien aux organismes communautaires. 13 autres partenaires de l'ACA ont déposé des mémoires (AACOCQ, syndicats, centres de recherche, CISSS et CIUSSS, CMTQ, RQIIAC, CSMO-ESAC), ainsi que 4 organisations autochtones.

À partir de ce moment, les portes du MTESS se referment et des comités de travail interne sont mis en place pour élaborer des mesures budgétaires et non budgétaires. La tenue des focus groups (Mauricie, Bas-Saint-Laurent et Capitale nationale en juin, puis Montréal en septembre) reste le dernier lieu pour influencer les travaux. Quant aux rencontres avec le cabinet, elles seront sous invitation et devraient avoir lieu plus tôt que tard nous dit-on.

+ *Fonds de finance sociale*

Suivant la rencontre du 26 mai dernier, puis du CA de la TNCDC, il a été décidé de poursuivre notre réflexion et positionnement collectifs sur la question de la finance sociale. Ainsi, les travaux du comité « innovation sociale » seront prolongés à la question de la finance sociale. L'objectif sera d'une part de s'approprier le langage de la finance sociale, mais aussi de pouvoir déterminer collectivement quelles formes pourrait prendre la finance sociale pour être acceptable et utile pour l'action communautaire. Il est toutefois suggéré de renforcer nos dialogues avec les différents intervenants de la finance sociale pour que les spécificités de l'action communautaire et du développement social puissent être connues et que l'on puisse assurer un meilleur accès à ces fonds éventuels.

En conséquence, la TNCDC demeure en communication avec le MTESS qui, avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), participera aux négociations du comité intergouvernemental pour le rapatriement des fonds fédéraux par le gouvernement du Québec. Pour le moment, il semblerait que le MEI fait preuve d'ouverture aux préoccupations du MTESS par rapport à l'action communautaire. Ainsi, la TNCDC continuera d'alimenter le MTESS de nos réflexions et préoccupations.

Aussi, une rencontre est prévue avec le Chantier de l'économie sociale et la responsable du programme de préparation à l'investissement (PPI) afin de leur partager le bilan que nous faisons de l'utilisation du PPI par l'action communautaire et énoncer notre volonté que l'action communautaire puisse continuer d'être représentée au sein des nouvelles démarches reliées au niveau fonds.

+ *Ligne d'écoute pour soutien psychologique*

Le Comité sectoriel de main d'œuvre en économie sociale et action communautaire (CSMO-ESAC) a développé un projet de soutien psychologique pour les travailleurs à la Fondation Lucie et André Chagnon. Ce projet a été appuyé par la TNCDC et on se rappelle que les CDC ont partagé l'importance de diffuser et faire connaître ce genre de services. Ainsi, on annonce la nouvelle ligne d'écoute, LÉO, qui est en fonction. Ce service de soutien gratuit est donc une réponse directe à la détresse psychologique qui émerge dans notre secteur d'emploi en contexte de COVID-19. Mise en place pour une durée de quelques mois, les employés-es, ex-employés-es

et bénévoles qui vivent une détresse psychologique sont invités à joindre le numéro 1 855 768-7LEO (1-855 768-7536) afin de discuter en toute confidentialité avec une équipe d'intervenants formée, et ce, de manière confidentielle.

SUIVI DES PROGRAMMES ET ANNONCES GOUVERNEMENTALES

RAPPEL : VOIR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET LA MISE À JOUR HEBDOMADAIRE DE L'ANALYSE DES MESURES GOUVERNEMENTALES WWW.TNCDG.COM/COVID-19/

+ *Déconfinement de l'action communautaire*

Alors que nous ne l'attendions plus, il y a eu, le 12 juin dernier un arrêté ministériel qui confirme qu'il est désormais permis à tous les organismes communautaires de reprendre des activités en s'assurant toutefois de respecter les consignes de la santé publique. Si l'information a d'abord été diffusée par le ministère de la Santé aux CISSS et CIUSSS, le MTESS prépare une correspondance à l'ensemble des ministères. Les organismes devraient donc recevoir du ministère auquel ils sont reliés, une correspondance officielle dans les prochains jours.

Pour ce qui est du respect de l'autonomie des CA des organismes de décider ou non de reprendre en totalité ou en partie des activités selon leur situation et capacités particulières et des conséquences potentielles sur le financement des organismes, pour le MTESS, la correspondance du ministre Boulet de mars dernier continue de confirmer le maintien du financement des organismes en temps de crise. On ne doit donc pas s'attendre à un changement ou de nouvelles consignes aux ministères à cet effet.

+ *Prestation canadienne d'urgence (PCU)*

Le gouvernement fédéral a annoncé, hier, mardi 16 juin, le prolongement de la PCU pour une durée de 8 semaines, portant ainsi la période d'admissibilité à 24 semaines, soit jusqu'au 29 août. Les prestations devaient initialement prendre fin le 5 juillet. Ophélie rappelle qu'initialement, la PCU prévoyait verser 500\$ par semaine, pour un maximum de 16 semaines, à toute personne ayant perdu ses revenus à cause de la pandémie.

Cela étant dit, ce prolongement ne change pas la date de fin du programme qui est fixée au 3 octobre. Ainsi, si une personne a obtenu la PCU dès le 15 mars, date d'entrée en fonction du programme, et qu'elle est toujours sans emploi, elle pourrait effectivement, bénéficier des 24 semaines de prestations. Pour les travailleurs, qui en a fait la demande au-delà du 25 avril ne pourront bénéficier de ces 24 semaines de prestation.

Ottawa souhaite imposer des pénalités pour les fraudeurs de la PCU. Le projet de loi, déposé en ce sens, qui a été rejeté par l'opposition, prévoyait une amende maximale de 5000 \$, un remboursement en double de la PCU reçue et une peine de prison d'au plus six mois. Malgré ce rejet, le gouvernement fédéral affirme ne pas abandonner l'idée d'imposer des pénalités pour les fraudeurs. Cela nous interpelle particulièrement et nous fait craindre le pire pour les personnes vulnérables, déjà très endettées, qui auraient perçu des montants qui ne leur étaient pas dus. Les individus peuvent déjà rembourser des montants qu'ils estiment trop perçus. Selon l'Agence du revenu du Canada (ARC), 190 000 personnes ont déjà remboursé volontairement la PCU reçue illégitimement¹. Un travail de sensibilisation et d'éducation populaire devra certainement être effectué auprès de la population à cet égard.

¹ <https://www.ledevoir.com/politique/canada/580894/point-de-presse-trudeau>

+ *Projet de Loi 61*

Le projet de loi déposé le 3 juin, portant sur la relance économique, par le gouvernement caquiste, n'a pas convaincu ni les partis d'opposition ni la société civile. Quelques modifications avaient pourtant été consenties par M. Dubé, président du Conseil du trésor, mais cela n'aura pas suffi à aller vers une entente de principe sur le projet de loi avant la relâche estivale. En effet, en commission parlementaire, opposition et acteurs de la société civile, se sont succédé pour dénoncer certains aspects du projet de loi, qui ont fait controverses².

Par ailleurs, cela n'a fait que reporter le débat à l'automne. Il sera donc nécessaire de rester vigilant. Des enjeux reliés à l'imputabilité du gouvernement, à la démocratie, à la transparence et l'intégrité, mais aussi en regard du respect des droits et libertés sont en débats à travers de projet de loi.

RENCONTRE THÉMATIQUE : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

+ *Rencontre thématique sur le projet Québec Zén du Front commun pour la transition énergétique*

Tel que mentionné précédemment, la TNCDC a été approchée par le Front commun pour la transition énergétique qui est un regroupement de plusieurs mouvements de la société civile (86 organisations syndicales, communautaires, citoyennes et étudiantes). Le Front commun est à développer le projet Québec Zén (Zéro émission nette) qui vise à mobiliser les communautés locales et régionales l'automne prochain. Partageant les préoccupations du mouvement écologique pour une transition énergétique (appuis à divers moments déjà), il apparaît important que les CDC se saisissent de la proposition du Front commun de façon notamment à influencer son élaboration (adoption prévue en septembre 2020).

Ainsi, la TNCDC profite de la dernière rencontre des membres pour inviter le Front commun à venir présenter son projet et recevoir les réactions et commentaires des CDC. On accueille ainsi madame Carole Dupuis (membre du comité de coordination du Front commun) et Mélanie Busby (chargée de projet Québec Zén). La présentation est rendue disponible dans l'accès-membre du site internet (de même que l'enregistrement de la rencontre).

Le Front commun pose comme postulat de départ que pour contenir le réchauffement climatique, il faut absolument tendre vers la carboneutralité en retirant autant de GES que l'humain en émet. Pour y parvenir il faut développer une vision claire du Québec de demain, de mettre de l'avant de l'information cohérente sur les façons d'y arriver, de responsabiliser les acteurs à toutes les échelles et de coconstruire un mouvement par un dialogue social. Le projet Québec ZÉN (zéro émission nette) vise répondre à ces impératifs et à soutenir les initiatives dans les communautés qui contribue à la carboneutralité du Québec.

Depuis l'année dernière, le Front commun a consulté ses membres et les alliées afin de construire une « feuille de route » pour atteindre la vision du Québec de demain plus résilient et plus juste. La feuille de route présente le projet de société, les consensus scientifiques, les critères mis de l'avant pour une transition juste, les actions à entreprendre et les pièges à éviter. La feuille de route est à une version quasi finale et sera adoptée à l'assemblée générale le 3 octobre prochain.

Pour voir la version actuelle de la feuille de route:

<file:///C:/Users/Proprietaire/Downloads/Feuille%20de%20route%20Qu%C3%A9bec%20Z%C3%A9N%20version%201.9%20vff1.pdf>

² <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/580755/relance-economique-francois-legault-perd-son-pari>

Pour l'année à venir, le projet vise à outiller les communautés pour devenir des « Collectivités ZÉN » c'est-à-dire pour mobiliser les partenaires et différents acteurs du milieu, en incluant des groupes vulnérables ou marginalisés, à développer des initiatives pour se réappropriier les milieux de vie. En parallèle, la Front commun souhaite développer une structure de gouvernance agile, misant sur la coordination et le respect de l'autonomie des collectivités.

Une discussion s'ensuit sur le rôle que pourraient jouer les CDC dans de telles démarches, tout en indiquant qu'un défi demeure de mobiliser tous les secteurs d'une communauté alors qu'il est déjà difficile de faire dans les démarches de développement social. Dans tous les cas, les CDC présentes se sentent interpellées par le projet et estiment que les organismes communautaires sont de plus en plus attentifs et mobilisés sur les enjeux de la lutte écologique. Par ailleurs, le Front commun a prévu entreprendre une tournée des régions à l'automne prochain.

En conséquence, la TNCDC restera en contact avec le Front commun et peut-être deviendra-t-elle membre et s'y impliquera plus activement. Si les CDC souhaitent adhérer directement il est possible de le faire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd5isaCGCzHikBOUDdTboEJV5UDI1wRaRdcHwoIGea15ae7vg/viewform?usp=sf_link

[TNCDC.COM/COVID-19](https://tncdc.com/covid-19)

COVID-19
Centre de documentation
de la TNCDC

